

## SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2017

Le quinze décembre deux mil dix-sept, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le vingt et un décembre deux-mil dix-sept à vingt heures.  
Le Maire.

**PRESENTS :** MME NASSIVET – M. BOURAIN – M. COLIN – MME DOUMERET – M. GIRAUD (ARRIVE QUESTION 2)  
MME GOURAUD – MME LAPRADE – MME LAURENT – M. LATIMIER (ARRIVE QUESTION 1)  
MME LOIZEAU – MME MARTIN – M. MIOT – MME PAVERNE

**POUVOIRS :** MME ZITOUNI A MME LOIZEAU  
M. DUBOIS A MME NASSIVET

**EXCUSES :** M. LEROYER – M. ROUZEAU

**ABSENT :** M. GRUCHY

**SECRETAIRE :** M. MIOT

Madame le Maire ouvre la séance.

### **I- APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/11/2017**

2017-11-23\_43

**Le compte-rendu du précédent conseil du 23 novembre 2017** a été communiqué aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 23 novembre 2017.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **II- CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES ET AMENAGEMENT DE PARKING – PROGRAMME ET FINANCEMENT** (QUESTION 1)

2017-12-21\_057/7.1

La commune de Thairé a lancé une étude de faisabilité réglementaire, technique et économique pour la construction d'une salle multi-activités et pour l'aménagement du parking commun entre l'école et ce nouveau bâtiment.

Cette étude a été réalisée par la SEMDAS dans sa mission d'assistance aux collectivités du département de la Charente-Maritime et en collaboration avec le CAUE 17 pour la partie architecturale.

Les rapports de cette étude ont été présentés au conseil municipal du jeudi 23 novembre 2017 et l'ensemble des documents du projet leur a été adressé. Il est demandé au conseil municipal d'adopter le programme, l'enveloppe financière, les financements potentiels et le calendrier prévisionnel.

DEPENSES PREVISIONNELLES		Montant en HT
<b>TRAVAUX hors surcoût lié aux études préalables</b>		<b>690 000 €</b>
<b>Construction du bâtiment (hypothèse : fondations classiques)</b>	360 m <sup>2</sup> SU	576 545 €
<b>Réfection du parking</b>	1000 m <sup>2</sup>	40 000 €
<b>Provision pour extension des réseaux et branchements</b>		
<i>sous réserve des contraintes techniques imposées par les concessionnaires réseaux</i>		15 800 €
<b>Aléas</b>		57 655 €
Honoraires, études, frais divers, assurances...		160 000 €
<b>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES (€ HT)</b>		<b>850 000 €</b>

SUBVENTIONS sous réserve de l'accord des commissions (réglements 2017)		Montant en HT
<b>Sur le montant HT des travaux</b>		
<b>Etat / DETR (bâtiment uniquement)</b>	25%	158 550 €
<b>Département / Equipement sportif et culturel (bâtiment uniquement)</b>	25%	158 550 €
<b>Département / Efonds circulation routière (parking uniquement)</b>	40%	16 000 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS PREVISIONNELLES</b>		<b>333 100 €</b>

## Calendrier prévisionnel

Validation de l'opération en conseil municipal / délibération	DECEMBRE 2017
Si choix d'un maître d'ouvrage délégué	JANVIER 2018
Consultation de maîtrise d'œuvre	JANVIER - MARS 18
Études de maîtrise d'œuvre	AVRIL - SEPTEMBRE 18
Permis de construire	OCTOBRE 18 - FEVRIER 19
Consultation des entreprises	FEVRIER - MARS 19
Dépôt et instruction des dossiers de subvention	MARS - JUIN 19
Travaux	JUILLET 19 - JUILLET 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Valider le lancement de l'opération de construction d'une salle multi-activités ;
- D'adopter le plan de financement prévisionnel ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires ;
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents utiles au bon déroulement du projet.

*POUR : 13*

*ABSTENTION : 1*

*CONTRE : 0*

### **III- CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES ET AMENAGEMENT DE PARKING – LANCEMENT CONSULTATION MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE**

(QUESTION 2)

*2017-12-21\_058/1.1*

La commune de Thairé a lancé une étude de faisabilité réglementaire, technique et économique pour la construction d'une salle multi-activités et pour l'aménagement du parking commun entre l'école et ce nouveau bâtiment.

Le conseil municipal réuni le 21/12/2017 a décidé par délibération N°2017\_057 de valider le lancement de cette opération.

La commune a donc besoin maintenant d'un accompagnement pour les différentes phases et la mise en œuvre de ce projet.

Il est proposé au conseil municipal de confier les études et la réalisation de l'ouvrage, en son nom et pour son compte, à un mandataire, dans le cadre d'un contrat de mandat et d'autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Confier le suivi de l'opération de construction d'une salle multi-activités et l'aménagement du parking commun entre l'école et ce nouveau bâtiment à un mandataire ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires ;
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de ce contrat de mandat, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

*POUR : 14*

*ABSTENTION : 1*

*CONTRE : 0*

## IV- LES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2018

Les parents d'élèves de l'école de Thairé ont été sollicités à deux reprises pour emmettre un avis sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018 en particulier sur le maintien de la semaine à 4 jours et demi ou sur un retour à la semaine de 4 jours avec la coupure du mercredi.

Sur les 140 familles consultées nous avons recensé 79 réponses sur lesquelles une majorité de familles ont répondu favorablement au maintien de la semaine à 4 jours et demi (68.35%).

Madame le Maire, les élus en charge du pôle enfance-jeunesse et la direction animation/TAP ont rencontré les enseignantes et les représentants des parents d'élèves, il en ressort majoritairement le maintien de la semaine de 4 jours et demi.

Le Conseil Municipal a décidé de suivre l'avis majoritaire des parents et des enseignants, à savoir le maintien de la semaine de **4 jours et demi** pour l'année scolaire **2018/2019**.

Par contre, en tenant compte des éléments suivants :

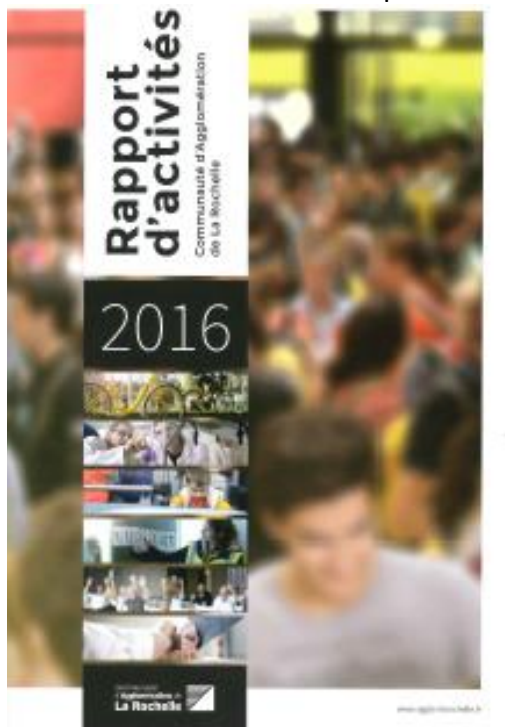
- difficultés du non renouvellement des contrats aidés par l'Etat,
- charge financière de la commune à hauteur de 6.000 €/an,
- surcoût de fonctionnement du service,
- désengagement progressif des enfants,
- intervenants moins disponibles et à des coûts trop élevés,
- activités moins variées,

**les TAP seront abandonnés à la rentrée de septembre 2018.**

A cet effet, l'accueil périscolaire sera renforcé par des ateliers à thèmes, afin de ne pas rompre la dynamique de notre organisation actuelle.

## V- PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA CDA DE LA ROCHELLE

Madame Loris PAVERNE présente le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Rochelaise au Conseil Municipal.



**Zoom sur 2016**

GRÂCE À LA DIVERSITÉ DE SES COMPÉTENCES ET À SES ACTIONS AU PLUS PRÈS DES HABITANTS ET DU TERRITOIRE, L'AGGLO JOUÉ UN RÔLE MAJEUR DANS LA TRANSITION VERS UN DÉVELOPPEMENT PLUS DURABLE.

LES ENJEUX	LES ACTIONS PHARES
<b>LA FABRIQUE DU TERRITOIRE DE DEMAIN</b> Réduire l'étalement urbain, répondre aux besoins de logements de toutes les catégories de population, optimiser les transports, préserver les ressources naturelles et le cadre de vie.	L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI), la création du syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis, la prise de compétence « Projets urbains ».
<b>LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIQUE</b> Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, produire plus d'énergie renouvelable, anticiper les impacts locaux du changement climatique, développer l'économie verte, encourager l'économie sociale, solidaire et circulaire.	L'inscription des objectifs du Plan climat Energie Territorial (PCET) dans le futur PLUI, la labellisation de l'Agglo comme Technopôle, la création d'une délégation à l'agriculture périurbaine et aux circuits courts alimentaires, la réalisation d'études pour la mise en œuvre d'une recycle-rie, la poursuite des travaux sur le parc bas carbone Atlantech de Lagord.
<b>VIVRE ENSEMBLE</b> Prévenir la délinquance, poursuivre le renouvellement urbain, favoriser l'insertion professionnelle et l'entreprenariat, la réussite éducative, l'accès à la culture.	La révision du Programme Local de l'Habitat, l'organisation du premier Festival de prévention, citoyenneté et jeunesse FESTIPREZ, la mise en œuvre du Contrat de ville 2015-2021.
<b>LE BIEN-ÊTRE HUMAIN</b> Protéger les populations des risques naturels et des risques technologiques, maintenir la qualité de l'air, valoriser le patrimoine, former et sensibiliser la population à l'environnement et aux changements climatiques.	La mise en œuvre du Programme d'Actions de prévention des inondations (PAPI), le financement de mesures et travaux de prévention des risques technologiques, la mise à jour des cartes de bruit, l'organisation du 1 <sup>er</sup> défi « Familles à Energie positive ».
<b>LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES</b> Protéger la biodiversité, préserver la ressource en eau, réduire la quantité de déchets ménagers.	L'élaboration d'une cartographie précise de la Trame Verte et Bleue de l'Agglo, la mise en service du nouveau pôle épuration de Marilly, l'élaboration d'un plan de gestion du papillon Azuré du Serpolet, espèce protégée.

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.**

**La séance est levée à 22 H 15.**

**Liste des présents à la séance 21 décembre 2017**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Marie-Gabrielle NASSIVET		François MIOT	
Sébastien BOURAIN		Sylvie LOIZEAU	
Loris PAVERNE		Éric LATIMIER	
Stéphane COLIN		Sébastien GIRAUD	
Maryvonne LAPRADE		Jérôme DUBOIS	
Danielle GOURAUD		Benoît LEROYER	
Patricia DOUMERET		Rébecca MARTIN	
Dalila ZITOUNI		Séverine LAURENT	
Yves ROUZEAU		Sandy GRUCHY	

**Table des matières séance du 21 décembre 2017**

Réf.

I	APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/11/2017	<b>2017-11-23_043</b>
II	CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES ET AMENAGEMENT PARKING PROGRAMME ET FINANCEMENT (QUESTION 1)	<b>2017-12-21_057/7.1</b>
III	CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES ET AMENAGEMENT PARKING LANCEMENT CONSULTATION MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE (QUESTION 2)	<b>2017-12-21_058/1.1</b>
IV	LES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2018	
V	PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA CDA DE LA ROCHELLE	

